SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

2 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | ⁴ www.sepi.gc.ca | **(f)** www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | NOUVELLE ENTENTE: DES GAINS PLEINEMENT MÉRITÉS

Le 30 avril dernier, un chapitre de notre histoire syndicale commune s'est conclu. Après de longues négociations et grâce à une mobilisation qui a dû se «réinventer» face à un contexte résolument atypique, nous sommes finalement parvenus à une entente.

Au cours du processus, il a été nommé mainte fois que l'entente que nous avons acceptée est une des meilleures à avoir été offerte aux profs depuis longtemps. En effet, des gains substantiels ont été réalisés au niveau des salaires et notre autonomie professionnelle est finalement reconnue de façon officielle.

À mon opinion, cette reconnaissance constitue, à elle seule, probablement un des gains les plus substantiels pour l'amélioration de nos conditions de travail depuis mes premiers pas en enseignement. Ce n'est pas peu dire.

Au final, c'est un total de 43 modifications qui seront apportées au prochain contrat de travail améliorant au passage les conditions de travail de tous les secteurs d'enseignement.

Je tiens à souligner ici un fait qui ne doit pas être négligé lorsque vient le temps d'analyser le contenu de cette entente: ces avancées n'ont pas été atteintes au prix de journées de salaire sacrifiées ou de concessions majeures à la partie patronale.

Cette entente, donc, nous avons réellement le droit de nous en réjouir et nous méritons toutes et tous de souffler un brin après autant d'efforts et de sacrifices.

Néanmoins, ça serait une erreur de nous reposer trop longtemps sur nos lauriers. Effectivement, l'année prochaine s'amorceront les travaux pour venir définir les paramètres qui encadreront cette manifestation de la reconnaissance de notre autonomie professionnelle. Au cours de cet exercice, nous serons collectivement appelés à mettre l'épaule à la roue afin de nous assurer que cette avancée majeure reste à notre avantage. Nous disposons d'un an pour bien faire les choses, il ne tiendra qu'à nous de saisir cette opportunité.

De plus, il a aussi été nommé plusieurs fois que rien n'est jamais parfait et que plusieurs des gains réalisés sont en fait des «pieds dans la porte». Pour concrétiser tout cela, nous devrons être prêtes et prêts pour la prochaine ronde de négociation qui, je m'en veux de le rappeler, débutera vraisemblablement d'ici 18 mois.

Comme on peut le constater, beaucoup de travail nous attend au cours des prochains mois.

Toutefois, pour l'instant, nous pouvons nous accorder le droit de profiter du moment en célébrant cette nouvelle entente.

Après tout, nous, les profs, l'avons pleinement mérité.

En terminant, je désire personnellement remercier l'ensemble des personnes qui ont participé, de près ou de loin, à la négo. Plus particulièrement, je tiens à exprimer ma gratitude aux personnes membres du personnel de soutien, aux personnes conseillères et au conseil d'administration du SEPÎ. Sans leur implication sans réserve et leur travail exceptionnel, rien de tout cela n'aurait été possible. Du fond du cœur, merci.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

- >> Le 19 mai 2021 de 13 h 00 à 18 h 00: conseil des personnes déléguées (CPD) par vidéoconférence Zoom
- >> Le 3 juin 2021 de 18 h00 à 20 h 30: conseil des personnes déléguées (CPD) par vidéoconférence Zoom

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> Les 9, 10 et 11 juin 2021: Conseil fédératif (CF) de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) par vidéoconférence Zoom

INFO | CONSEIL FÉDÉRATIF DE NÉGOCIATION (CFN) DU 30 AVRIL 2021

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du SEPÎ le 29 avril dernier, les membres de la délégation du SEPÎ se sont positionnés en faveur de l'acceptation de l'entente de principe lors du Conseil fédératif de négociation (CFN) du 30 avril 2021. Les neuf syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) réunis au sein de cette instance ont fait de même confirmant ainsi à l'unanimité que l'entente de principe était bel et bien acceptée.

Malgré le fait que l'entente ait été acceptée, il reste encore l'étape de l'écriture des textes de votre nouveau contrat de travail à compléter. Ceux-ci devront ensuite être validés par le CFN et ce n'est qu'à la fin de ce processus que viendra la signature. Le versement du premier montant forfaitaire s'effectuera seulement 30 jours après celle-ci.

En terminant, après 18 mois de négociation et de nombreuses rencontres, je tenais à remercier les personnes membres de la délégation du SEPÎ au CFN pour leur professionnalisme, leur rigueur au travail et les échanges constructifs que nous avons eus tout au long de cette négociation pour faire avancer les conditions de travail des enseignants.

Merci à Chantal Stinson, Manon St-Maurice, Chantal Côté, Sophie Leroux, Sophie Fabris, Sylvie Zielonka et Serafino Fabrizi.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca





PLATEFORME DE VOTE EN LIGNE

Vous recevez aujourd'hui le **premier** code d'accès à la plateforme Votez. com. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez communiquer avec le comité d'élection et de référendum le plus rapidement possible à l'adresse suivante : election@sepi.ac.ca.

Les publications des candidates que vous pouvez lire dans le présent **T**O₽O se retrouvent également sur la plateforme Votez.com.

Nous vous recommandons d'aller visiter la plateforme afin de vous assurer que le tout fonctionne bien et de pouvoir communiquer avec nous si cela n'est pas le cas, et ce, avant le jour du scrutin.

> Catherine Alary, présidente du comité d'élection et de référendum | election@sepi.gc.ca



MARIE-HÉLÈNE NADEAU

POUR LA PRÉSIDENCE

Chères personnes membres du SEPÎ,

C'est avec beaucoup d'humilité, mais aussi avec énormément de passion, que je m'adresse à vous aujourd'hui. Mon nom est Marie-Hélène Nadeau et je suis enseignante au préscolaire à l'école Des Roseraies. Étant moi-même en classe à temps plein cette année, je comprends entièrement la charge de travail qui repose en ce moment sur vos épaules. Chaque année, notre tâche s'alourdit considérablement. Cette année, particulièrement, le travail demandé aux personnes enseignantes est hors du commun. C'est d'ailleurs pourquoi, après plusieurs années d'implication syndicale, j'ai décidé de proposer ma candidature au poste de présidente du SEPÎ. Je crois que mes expériences professionnelles et personnelles, ma vision du syndicalisme enseignant, mes qualités, mes compétences et les valeurs profondes qui m'habitent me permettront de bien représenter les enseignantes et les enseignants membres du SEPÎ.

Je crois fermement en la démocratie participative. J'ai la conviction profonde que ce sont les personnes membres du SEPÎ qui doivent être à la source de toutes les décisions prises par notre syndicat. Conséquemment, je crois que le rôle de toute personne élue est un rôle de représentativité qui s'exerce en portant et en défendant les mandats qui lui sont confiés par les personnes membres. C'est pourquoi les idées que je mettrai de l'avant dans ce texte ne sont que des propositions, puisque je crois fondamentalement que toutes décisions prises pour nous doivent se prendre par nous. Mes diverses implications, que je détaillerai dans une publication subséquente, m'ont appris l'importance de la force du nombre et la puissance d'un mouvement dirigé par la base. En ce moment, je crois qu'une bonne majorité des enseignantes et des enseignants ne se reconnait plus dans le mouvement syndical. C'est pourquoi j'aimerais profiter du prochain mandat pour que nous puissions réapprendre à nous connaître, à cultiver un sentiment d'appartenance, à nous doter d'une vision commune et à définir, collectivement, ce que nous souhaitons pour le SEPÎ.

Pour ce faire, je propose que nous actualisions nos moyens de communication et nos mécanismes de consultation. Maintenant que la négociation nationale est derrière nous, je propose que les personnes élues reprennent l'habitude de faire la tournée des écoles. Une proximité entre les personnes élues et les membres est essentielle afin de nous assurer d'une bonne représentation. Nous nous devons de conserver cette proximité avec la base. J'aimerais, si élue, connaitre votre nom et votre école d'appartenance lorsque je vous croise puisque le SEPÎ, c'est vous.

Aussi, puisque la pandémie nous aura permis de mieux nous familiariser avec les outils technologiques, je pense que nous pourrions songer à offrir la possibilité aux membres de prendre rendez-vous virtuellement avec les diverses personnes-ressources. Nous pourrions ainsi offrir un service plus près des membres et adopter une approche plus personnalisée.

Étant moi-même enseignante dans un secteur que je qualifierais de minoritaire, je souhaite proposer des moyens de nous assurer d'une meilleure parité et d'une meilleure représentativité. Sans laisser de côté les enseignant(e)s du primaire et du secondaire, je souhaite donner une voix à ceux trop souvent oubliés: les enseignant(e)s de la FP, de l'EDA, du préscolaire, de l'adaptation scolaire, de l'accueil, des spécialistes, des centres carcéraux et psychiatriques, et maintenant, de l'école virtuelle. Entre autres, j'aimerais pouvoir réinstaurer les tables de travail et les groupes de discussion. Cette pratique nous permettra d'identifier les préoccupations réelles des membres, de vous donner la chance de vous exprimer sur des sujets qui vous préoccupent et de cibler les revendications que nous souhaiterons mettre de l'avant lors de nos prochaines négociations.

[suite à la page 4]

[suite à la page 3]

Parallèlement, je crois aussi qu'il est important de nous assurer de bien représenter les enseignants précaires et les personnes suppléantes. Bien souvent, comme ces personnes n'ont pas d'école ou de centre d'appartenance, elles ne sont pas ou peu informées sur leurs droits syndicaux. Afin de contrer ce problème, je me permets d'emprunter une idée déjà mise en place chez d'autres syndicats affiliés à la FAE. Nous pourrions songer à créer des postes de personnes déléguées élues par et pour les suppléants afin que ceux-ci soient représentés dans nos instances. En plus de nous assurer de respecter les principes fondamentaux de la démocratie, je crois que cette proposition pourrait aider à la rétention des jeunes enseignant(e)s, ce qui serait bénéfique pour nous tous.

Je suis consciente que les idées mises de l'avant demandent du temps et de l'énergie. C'est pourquoi j'aimerais proposer que nous revoyions la composition de notre conseil d'administration. D'aussi loin que je me souvienne, nous avons toujours eu 5 personnes élues libérées à temps plein. Or, dans les dernières années, le nombre de personnes membres a beaucoup augmenté. Aussi, et nous le constatons tout(e)s, notre réalité se complexifie. Nous sommes donc face à une situation où la charge de travail s'amplifie, mais où les ressources disponibles n'augmentent pas. Je crois que, comme personnes enseignantes, nous sommes très bien placées pour comprendre cette réalité puisqu'elle ressemble beaucoup à ce que nous vivons dans nos écoles et nos centres. C'est pourquoi je propose que nous songions à créer des postes d'élus nonlibérés à temps plein (ce qui existe déjà chez plusieurs syndicats affiliés à la FAE). Ces personnes répondantes, que nous pourrions libérer à raison d'une journée par semaine, pourraient prendre en charge certains dossiers spécifiques en lien avec les secteurs qu'ils ou elles représentent. Cette proposition stratégique offre plusieurs avantages: une meilleure représentativité des secteurs, la formation d'une relève syndicale (ce qui manque grandement au SEPÎ en ce moment), la priorisation de certains dossiers par les personnes élues libérées à temps plein, un meilleur service aux membres, la mise à profit de l'expertise déjà développée par certaines personnes déléguées d'expérience et une plus grande efficacité.

Finalement, j'aimerais revenir sur la formation d'une relève syndicale. Je crois que nous devons faire une place aux jeunes enseignant(e)s. Depuis quelques années, j'ai la chance de participer, comme enseignante-associée, comme chargée de cours, comme superviseure de stage et comme mentor, à la formation de la relève. J'aimerais maintenant, comme syndicaliste, accompagner les jeunes enseignant(e)s afin former une relève militante forte et fière. Pour ce faire, nous pourrions instaurer un programme de mentorat entre personnes déléguées. En plus de la formation Délégué 101 déjà offerte, j'aimerais pouvoir envisager d'offrir une formation Militance 101 aux personnes membres qui aimeraient s'impliquer. J'ai d'ailleurs suivi ce genre de formation dans un réseau intersyndical. Je me suis vraiment sentie outillée comme militante et comme personne déléguée. En ce sens, je crois que les personnes élues devraient, dans le cadre de leur fonction, s'intéresser à ce type de formation afin de mieux préparer la mobilisation en vue de nos prochaines négociations. Le réseautage et l'élaboration d'une stratégie et d'une vision à long terme seront certainement bénéfiques lorsque nous serons appelés à renouveler nos conventions locales et nationales.

Vous comprendrez, en lisant ce texte, que je suis une personne très stratégique, organisée et qui croit profondément au travail d'équipe. Je souhaite plus que tout l'avancement de la profession enseignante. Pour ce faire, je veux, dès maintenant, que nous entreprenions le travail nécessaire pour unir nos forces et, ainsi, arriver à la prochaine négociation forts et combatifs. Je crois aussi que vous serez à même de constater que j'ai une excellente capacité d'analyse, une bonne vision, tant macro que micro, des enjeux liés à la profession et une grande volonté de rendre le SEPÎ plus représentatif de qui nous sommes collectivement. De plus, ma grande créativité, combinée à mon excellente connaissance du monde syndical et militant me permettent de proposer des idées concrètes nous permettant d'améliorer le service aux membres tout en faisant progresser la profession enseignante. Je souhaite de tout cœur pouvoir me mettre au service des membres et contribuer, avec tout ce que j'ai et tout ce que je suis, à l'amélioration de nos conditions de travail. Enfant, avant même mon entrée à la maternelle, je rêvais d'être enseignante. J'alignais mes poupées devant moi et j'obligeais mes sœurs à jouer à l'école. Évidemment, c'était toujours moi l'enseignante. Aujourd'hui, mon rêve est devenu réalité. Sachez que c'est avec tout l'amour que je porte dans mon cœur pour la profession et, encore plus, pour les enseignantes et les enseignants, que je vous représenterai et que je défendrai vos droits.

Je n'ai pas d'ambition personnelle ou de soif du pouvoir. J'ai une cause et cette cause, c'est la profession enseignante. C'est parce que j'espère pouvoir exercer ma profession pour de nombreuses années encore que je souhaite contribuer, à ma façon, à construire un SEPÎ fort et fier.

Je ne suis pas politicienne. Je suis militante.

Syndicalement,

Marie-Hélène Nadeau



SYLVIE ZIELONKA

POUR LA PRÉSIDENCE

Bonjour à toutes et à tous!

Mon nom est Sylvie Zielonka et je suis enseignante d'univers social. Avant de vous parler de mon parcours syndical, j'aimerais partager avec vous les réflexions qui m'ont amené à déposer ma candidature au poste de présidente du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ).

C'était clair pour moi que je désirais continuer l'aventure et me représenter en tant que membre du conseil d'administration du SEPÎ. J'ai finalement choisi de déposer ma candidature au poste de présidente. Je dois d'ailleurs vous dire que c'est avec beaucoup d'humilité que je sollicite un tel mandat. Depuis mon élection en 2019 au poste de 3° vice-présidente au SEPÎ, j'ai côtoyé des personnes hautement qualifiées, compétentes et totalement dévouées, pour lesquelles j'éprouve énormément d'admiration. Des personnes qui ont su mettre en place des canaux de communications efficaces avec le centre de services scolaire et j'estime qu'il est dans l'intérêt des membres de les préserver.

Dans un premier temps, je me suis questionnée sur les qualités que je possède et qui, selon moi, constituent un atout pour exercer la fonction que je convoite. Je me distingue principalement par mon intégrité, mon authenticité et ma combativité. Qualités que j'ai envie de mettre au service des membres. Je fais également toujours le choix de la transparence.

Je me suis également questionnée sur la posture que doit adopter la personne qui occupe le poste de présidence d'un syndicat. Selon moi, la présidence d'un syndicat est le porte-voix des membres qu'elle défend. Ce faisant, elle doit faire preuve d'écoute, de bienveillance et surtout, toujours parler au nom de la majorité. C'est pourquoi je ne peux pas vous faire de promesses électorales. Ce serait manquer de respect envers les instances qui

nous gouvernent. Toutefois, je peux vous assurer que je consacrerai mon énergie et mon temps à défendre les mandats qui me seront confiés. En même temps, avec l'équipe du SEPÎ, je souhaite travailler en amont afin de participer à l'amélioration de nos conditions de travail. Plusieurs enjeux, dont l'alourdissement de la tâche, sont au cœur de mes préoccupations.

Finalement, je me suis demandé ce qu'est le rôle d'un syndicat comme le nôtre. Le syndicalisme est, et a toujours été, un moteur de transformation sociale. Néanmoins, le SEPÎ étant un syndicat de taille moyenne, nous nous devons de mettre nos ressources et nos énergies là où ça compte le plus: sur la défense des membres. C'est, selon moi, le rôle central que le SEPÎ doit jouer.

Au-delà de nos différences d'opinions, de nos allégeances politiques, de nos différences de genres, de cultures ou de religions, nous sommes unis par un seul et même dénominateur commun; nous sommes toutes et tous des profs. Nous vivons les mêmes défis au quotidien et désirons que notre syndicat veille à défendre nos conditions de travail.

À l'image d'un diagramme de Venne, notre profession doit être le socle commun sur lequel nous devons nous bâtir. À ce rôle, se greffe, bien sûr, la lutte pour les droits des femmes et pour le respect de la diversité culturelle ou sexuelle que nous devons mener ensemble. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) s'est d'ailleurs dotée d'une plateforme sociopolitique à laquelle le SEPÎ adhère pleinement. Toutefois, nous sommes un syndicat d'enseignantes et d'enseignants, qui, bien que capable de participer à l'amélioration de la société, n'est ni un parti politique ni un organisme communautaire.

[suite à la page 6]

[suite de la page 5]

Maintenant, laissez-moi vous faire part de mon parcours syndical. J'ai commencé en tant que personne déléguée à l'école secondaire d'Anjou, où j'ai exercé ma profession pendant 21 ans. Je m'impliquais en tant que personne déléguée en étant disponible pour les enseignantes et les enseignants de mon établissement, en assistant aux conseils des personnes déléguées, aux assemblées générales et aux activités de mobilisation en temps de négociation.

En 2015, j'ai déposé ma candidature pour participer à un premier congrès de la FAE. Cette expérience a définitivement été un élément déclencheur. S'en sont suivis deux autres congrès, dont un extraordinaire. Par la suite, je me suis impliquée au Conseil fédératif de la FAE, et ce, pendant plusieurs années consécutives. J'ai également siégé en tant que représentante du secondaire à la table de négociation locale. Mon désir profond de participer à l'amélioration de nos conditions de travail m'a amené à déposer ma candidature à titre de membre de la délégation du Conseil fédératif de négociation pour l'actuelle négociation nationale. Puis, en 2019, j'ai été élue au poste de 3° vice-présidente du SEPÎ où je suis responsable, entre autres, de la mobilisation. En tant que porteuse de ce dossier, j'ai été à même de constater à quel point les enseignantes et les enseignants sont prêts à défendre leur profession, en exigeant haut et fort une amélioration de leurs conditions de travail et d'exercice.

Je n'ai jamais été aussi fière d'être une enseignante au Québec et je souhaite poursuivre la lutte qui, à mon avis, passe par l'éducation syndicale.

Mon sens de l'organisation a été mon plus grand atout lorsque j'ai intégré l'équipe du SEPÎ. Devenir du jour au lendemain membre de votre conseil d'administration équivaut à sauter en parachute et comprendre en plein vol comment celui-ci fonctionne. Je suis fière de dire que je m'en suis plutôt bien sortie, car je possède une grande capacité d'adaptation et beaucoup de résilience. D'autant plus que je fais toujours preuve d'ouverture quant aux idées différentes des miennes et que je suis surtout capable de me rallier à la majorité. Malgré le travail accompli, il me reste encore beaucoup de choses à apprendre et je m'y engage formellement.

Je sais que je possède les qualités et les compétences nécessaires pour exercer la fonction de présidente du SEPÎ, car le SEPÎ, c'est d'abord et avant tout une équipe. Une équipe avec qui, je l'espère sincèrement, vous me donnerez la possibilité de continuer à travailler en votant pour moi le 1er juin prochain.

En toute solidarité.

Sylvie Zielonka

INFO | ASSURANCES

Service de remboursement direct pour les professionnels de la santé

Il est maintenant possible pour les personnes assurées à La Capitale de profiter d'un service de remboursement direct auprès de divers professionnels de la santé, grâce à eRéclamations de TELUS Santé. Cette application permet aux professionnels de la santé inscrits à ce service de soumettre directement à l'assureur La Capitale les réclamations au nom des personnes assurées.



Pour plus d'informations sur ce nouveau service, visitez le : https://www.lacapitale.com/ereclamations.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca



ÉCHO DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021

Pierre-Luc Gagnon fait un retour sur le processus de négociation ainsi que sur celui de la mobilisation et des communications. Serafino Fabrizi, Sophie Fabris et Pierre-Luc Gagnon présentent ensuite le contenu de l'entente de principe intervenue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le gouvernement du Québec.

Les membres présents à l'assemblée acceptent l'entente à 86,08%.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | AFFECTATIONS

Désistement ou mutation libre?

Nous arrivons à ce temps de l'année où la fébrilité est dans l'air. Certaines personnes membres du personnel enseignant se retrouveront en surplus du CSSPI ou même de leur école et ce, contre leur gré. D'autres, par choix, voudront changer d'école pour de multiples raisons.

Pour ce faire, des dates et des procédures doivent être respectées. Par contre, avant tout, il s'avère important de distinguer le désistement de la mutation libre.

<u>DÉSISTEMENT</u>

Tout d'abord, le désistement permet à une enseignante ou un enseignant de laisser le poste qui lui a été affecté dans une école dans le but d'en choisir un autre lors de la séance d'affectation du 7 juin prochain. En vue de cette séance, le CSSPI établira la liste des personnes qui y participeront. Cette liste sera composée des enseignantes et enseignants en surplus de leur école ou qui se sont désistés.

Lors de cette réunion, les postes disponibles seront offerts d'abord aux enseignantes ou enseignants qui ont été déclarés en surplus de leur école dans laquelle s'est déclaré un nouveau besoin entre le moment de la répartition des tâches et la journée de la séance d'affectation. Ensuite, l'attribution des postes se fera par ancienneté parmi les personnes restantes.

On nous demande souvent s'il est possible de reprendre le poste que l'on a laissé vacant. En fait, vous pouvez le reprendre uniquement s'il est toujours disponible à votre tour de parole.

Pour faire une demande de désistement, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet au plus tard <u>le 20 mai prochain avant 16 heures.</u> Ce formulaire, disponible sur notre site Web, doit être acheminé à l'adresse courriel mentionnée dans le formulaire.

MUTATION LIBRE

En ce qui concerne la séance de mutation libre qui aura lieu le 10 juin prochain, c'est en fait une séance où vous avez la possibilité de choisir un poste dans la liste des postes laissés vacants à la suite de la séance d'affectation du 7 juin.

Lors de cette séance, si aucun poste ne vous intéresse, vous conservez le poste auquel vous êtes affecté. Par conséquent, il n'y a pas vraiment de risque à faire une demande de mutation libre, car votre poste reste protégé. Par contre, lors de cette séance, il n'est pas possible de choisir un poste qui serait libéré par une personne présente à cette réunion.

La date maximale pour effectuer une demande de mutation libre est <u>le 20 mai avant 16 heures.</u> Le formulaire se retrouve également sur notre site Web.

Si vous participez à une de ces 2 séances, nous vous invitons à aller visiter notre site Web dans la section sur les <u>affectations</u>, car comme chaque année, nous afficherons les listes des postes disponibles et des personnes qui participeront à ces séances.

Les listes devraient être affichées autour du 4 juin prochain. Nous nous invitons à visiter notre site régulièrement durant cette période.

Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.caSophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

Modèles de lettres disponibles sur notre site Web

Lettre de désistement: https://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/affectations/Lettre_desistement_2021-2022.pdf

Lettre de mutation libre: https://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/affectations/Lettre mutation 2021-2022.pdf



Rémunération en cas de retrait d'un enfant pour isolement préventif

Avec la situation actuelle, il se peut que la classe ou la garderie de votre enfant ferment pour des raisons en lien avec la COVID et que votre présence soit requise auprès de votre enfant à la maison pendant cette période. Advenant que cette situation se présente, vous n'êtes pas nécessairement tenu d'épuiser votre banque de journée de maladie afin d'être rémunéré durant cette période.

Si un tel cas survient, la première journée sera puisée dans votre banque de congés pour obligation familiale. Si vous apprenez que vous devez vous absenter dans un très court délai, cette journée pourrait aussi être considérée comme une journée de force majeure. Vous devez également aviser votre direction de la situation le plus rapidement possible, en fournissant une preuve écrite qui vous a été acheminée démontrant la fermeture de la garderie, de la classe ou de l'école de votre enfant.

Vous pouvez également convenir d'une entente de télétravail avec votre direction. Si une telle entente survient, vous pourrez alors travailler à partir de votre domicile et vous continuerez à recevoir votre rémunération habituelle. Il est à noter que le télétravail n'est pas obligatoirement du téléenseignement. En effet, une multitude de tâches en lien avec la profession enseignante peuvent être réalisées de la maison, telle que de la correction, de la planification, du suivi auprès d'élèves en difficulté, etc.

De plus, il est important de savoir que la présence d'une personne suppléante en classe ne signifie pas nécessairement que le télétravail est impossible.

En cas de difficultés à obtenir une entente de télétravail, veuillez me contacter par courriel afin que je puisse vous accompagner dans le processus.

Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

Conformité des masques T1001 fournis par le CSSPI

Dans les dernières semaines, le SEPÎ a été interpelé relativement à la conformité des masques fournis par l'employeur. Plus particulièrement, ce sont les masques T1001 produits par la compagnie Shandon Huien Medical Device Co. Ltd qui ont été portés à notre attention.

Sachez que le Centre d'acquisitions gouvernementales, soit l'organisme gouvernemental chargé de fournir les masques médicaux à tous les centres de services scolaires du Québec, nous a transmis la documenta-

tion démontrant que les masques T1001 respectent la réglementation canadienne en tant qu'instrument médical reconnu.

En effet, bien que l'emballage réfère à la norme YY 0469 ou YY/T 0469, soit une norme de conformité reconnue en Chine, ces masques ont été testés par des laboratoires indépendants. De plus, la CNESST a reconnu qu'ils sont conformes et équivalents à la norme canadienne ASTM F2100, niveau 2.

Nous vous invitons à nous contacter si vous souhaitez obtenir plus d'information à ce sujet.

Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DU CSSPI

Le 14 avril dernier, le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) a adopté ce qu'il présente comme une actualisation de ses règles d'éthique.

Selon nous, le CSSPI a plutôt procédé à une refonte complète du document. Celui-ci s'intitule désormais: Code d'éthique et de conduite du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île.

Si vous en n'avez pas pris connaissance, vous pourrez y accéder en suivant le lien suivant: https://www3.cspi.qc.ca/components/com_gdwgestion/download.php?fileid=6616.

Lorsque le CSSPI nous a consulté à ce propos, nous leur avons fait part de nos nombreuses questions et commentaires en lien avec cette refonte. D'emblée, nous ne pouvons que constater que plusieurs articles de ce code sont en contradiction avec la Charte des droits et liberté notamment en lien avec la liberté d'expression et la vie privée. Également, nous nous questionnons sur sa raisonnabilité.

Par conséquent, nous vous informons que le SEPÎ exercera les recours appropriés pour contester le Code d'éthique et de conduite du CSSPI. Nous vous tiendrons informés des développements.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

INFO RÉSEAU DES FEMMES 2021

Vers une école pleinement égalitaire, intersectionnalité et pédagogie de l'égalité

Près de 90 personnes étaient réunies le 29 avril dernier lors du dernier Réseau des femmes de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour discuter de féminisme intersectionnel, de pédagogie de l'égalité et de leur application dans notre quotidien de personnes enseignantes. Exceptionnellement cette année, compte tenu des sujets abordés et de la formule virtuelle, le Réseau était mixte.

En avant-midi, nous avons pu assister à une formation portant sur l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) offerte par l'organisme Relais-femmes. Cette formation nous a permis de comprendre l'impact des stéréotypes et des discriminations systémiques dans la vie des gens, de se donner une compréhension partagée de l'ADS+ et, finalement, de s'initier à des applications concrètes de l'ADS+ dans le cadre de notre travail auprès des jeunes.

En après-midi, une professeure de la Section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève est venue nous expliquer comment appliquer l'ADS+ pour mettre en œuvre une pédagogie de l'égalité.

Une journée riche en échanges et en réflexion!

RÉSEAU DES FEMMES 2021
RÉSEAU MIXTE

VERS UNE ÉCOLE PLEINEMENT

ÉGALITAIRE
INTERSECTIONNALITÉ ET
PÉDAGOGIE DE L'ÉGALITÉ

PÉDAGOGIE DE L'ÉGALITÉ

Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

INFO 17 MAI 2021

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Pour un œil extérieur mal informé, il pourrait être tentant de croire que les progrès au niveau légal et de la représentativité pour la communauté LGBTQ+ réalisés au cours des dernières années signifient que l'égalité est maintenant atteinte. Tentant de croire également qu'il suffit maintenant de laisser le temps faire son œuvre auprès des personnes intolérantes qui remettent encore en question les droits de la communauté LGBTQ+. Néanmoins, lorsqu'on prend le temps de s'intéresser un tant soit peu à la question, il devient vite évident que la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre est bien vivante et qu'il faudra bien plus pour vaincre l'homophobie et la transphobie.

PLUSIEURS
PORTENT LEURS
COULEURS SANS
LE VOULOIR.

PARTOUT BANS LE MONDE, LES PERSONNES LEBTYSONT ENCORE AUJORD'HUI VICTIMES DE VOLEVEE.
Découvrez teurs histoires à couleurs desfierte com

Lourée internationale contre
l'homophoble et la transphoble

RATIONALE

Quebec ### JOURS LGBT
Nortine

LOUR LGBT
NORTINE

ROTINE

ROTINE

À l'international, plus de 72 états considèrent encore l'homosexualité comme étant un crime. Une dizaine de nations allant jusqu'à la rendre passible de la peine de mort. De plus, l'homophobie et la transphobie sont encore incluses dans le discours de trop nombreux personnages politiques.

Plus près de nous, aux États-Unis, des textes de loi à caractère homophobe ou transphobe sont présentement à l'étude ou ont été adoptés dans plusieurs états. Au Canada, c'est plus de 263 crimes haineux (dont plus de la moitié ont été classés violents) ciblant l'orientation sexuelle

qui ont été recensés dans la seule année de 2019.

Tout ça, ce n'est que la pointe de l'iceberg; la partie visible des violences dont sont l'objet les personnes membres de la communauté LGBTQ+.

C'est pourquoi, le 17 mai prochain, la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie portera le thème de «Plusieurs portent leurs couleurs sans le vouloir» afin de dénoncer la violence dont sont victimes, encore aujourd'hui, les personnes LGBTQ+. Cette journée, organisée pour la première fois en 2003 par l'organisme québécois Émergence, devra donc être un moment de réflexion afin que nous puissions, collectivement, déterminer les pistes

de solutions qui doivent encore être mises en place afin de lutter contre les violences liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre en marche vers une société réellement ouverte et inclusive.

Pour celles et ceux qui désirent témoigner de leur solidarité ou participer à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, nous vous invitons à consulter le site internet www.may17mai.com afin de prendre connaissance des activités organisées dans votre communauté.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15° Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.gc.ca